

PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 9 mai à 19h30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**DEMANDE NO. 2022-0082**

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Chemin Nibi (LOT: 5 090 812)**

Demande de dérogation mineure (2022-0082) de Madame Beaulieu au chemin Nibi, qui a pour objet de permettre en zone REC-12 :

- La construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur libre de 14'

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23, article 6.5.2.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 9 mai 2022.

Donné à Ferme-Neuve, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.


  
Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière a, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, 19 avril 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 19 avril 2022.

  
Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---